



RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE
RELATIVEMENT À LA NATURE ET À LA PÉRIODE DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

Éducation préscolaire - 5 ans

Les compétences suivantes feront l'objet d'une évaluation au cours de l'année

1. Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur
2. Affirmer sa personnalité (sauf la 1^{re} étape)
3. Interagir de façon harmonieuse avec les autres
4. Communiquer en utilisant les ressources de la langue
5. Construire sa compréhension du monde (sauf la 1^{re} étape)
6. Mener à terme une activité ou un projet (sauf la 1^{re} étape)

Dates des communications officielles que vous recevrez durant l'année 2018-2019	
Première communication écrite	<p>Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le mercredi 10 octobre.</p> <p>Celle-ci a pour but de vous informer du développement de votre enfant depuis le début de l'année scolaire.</p>
Premier bulletin	<p>Ce bulletin couvrira la période du 27 août au 9 novembre.</p> <p>Il vous sera remis au cours de la rencontre du jeudi 15 novembre.</p>
Deuxième bulletin	<p>Le deuxième bulletin couvrira la période du 12 novembre au 15 février.</p> <p>Il vous sera acheminé à la maison par votre enfant le 28 février.</p> <p>Sur convocation de l'enseignant, une rencontre ainsi que la remise du bulletin sont prévues à cette date pour les parents d'enfants éprouvants des difficultés d'apprentissage ou de comportement.</p>
Troisième bulletin	<p>Le troisième bulletin couvrira la période s'échelonnant du 20 février jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>Il sera disponible à la fin de l'année scolaire au secrétariat de l'école ou sur le site Internet de la CSDM.</p>